

CLEA

Contrat Local d'Education Artistique

des artistes en Pays de Mormal



Appel à candidatures

en direction

des journalistes

en vue d'une résidence mission

à des fins d'éducation aux
médias, à l'information et la
liberté d'expression.



1 résidence-mission

du 17 février au 20 juin 2025

Dans le cadre du Contrat Local d'Education
Artistique CLEA 2024-2025



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1 – Le territoire d'action et les partenaires locaux



Le projet du territoire

Une vraie politique de développement culturel a été mise en place dès 2013. La communauté de communes du Pays de Mormal développe donc ses actions en fonctions des axes de développement précisés dans ses projets culturels triennaux.

La culture revêt de nombreux enjeux pour les territoires et leurs habitants. Outre les enjeux économiques, sociaux et bien sûr artistiques, s'engager en faveur d'une politique culturelle de territoire revêt de vrais enjeux démocratiques.

Les projets culturels renforcent le développement économique des territoires ruraux, favorisent le renouvellement du lien social et contribuent à améliorer la qualité de vie des habitants.

S'engager en faveur de la culture suppose la nécessaire collaboration entre acteurs quel que soit leur horizon.

Ils renforcent l'idée que la mise en place du processus culturel et l'impulsion de dynamiques culturelles sur les territoires se fait dans la coopération entre tous les acteurs et non pas dans la concurrence.

De nouveaux dispositifs existent sur le territoire, tels que la Communauté Amies des Aînés, ou encore la politique « handicap ».

L'accès à la culture pour tous, y compris pour les personnes en difficulté sociale est un enjeu au plan local.

Le droit d'accéder à la culture est un réel vecteur d'épanouissement, de partage, de communication, d'échange, de lien social... En un mot, l'accès à la culture contribue pleinement au mieux-être de l'ensemble des habitants.

Toutes les communes du Pays de Mormal bénéficient d'actions culturelles, peu importe leur taille et les équipements dont elles disposent.

Le monde rural est synonyme de public empêché, moins mobilisé, notamment du fait des difficultés de mobilité. L'accessibilité reste une caractéristique distinctive de la ruralité, de même que la fréquentation est plus segmentée. On constate plus de distances physiques.

Il est également important de repenser les rapports aux lieux : lieux de création, lieux de diffusion et lieux de vie. Il paraît nécessaire de sortir des lieux dédiés à la culture pour aller à la rencontre de nouveaux publics. Souvent, la culture ou les lieux associés restent intimidants pour la population. Ainsi, est-il important de « dédramatiser ces lieux », et de trouver d'autres lieux de diffusion et d'actions, originaux ou inhabituels (marchés, cafés, commerces de proximité, galerie marchande, grange...). On pourrait même citer les représentations chez l'habitant ou dans les lieux de travail des habitants. La culture se déplace ainsi dans les « espaces de proximité », rencontre le quotidien. Diffuser dans d'autres lieux invite aussi à renouveler des pratiques artistiques.

Caractéristiques du territoire

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la communauté de communes du Pays de Mormal située au sud du département du Nord, compte une population d'environ 49 000 habitants. Il s'agit d'un territoire rural, étendu en superficie, qui regroupe 53 communes :

Le Quesnoy, Amfroipret, Audignies, Bavay, Beaudignies, Bellignies, Bermeries, Bettrechies, Bousies, Bry, Croix-Caluyau, Englefontaine, Eth, Le Favril, La Flamengrie, Fontaine au bois, Forêt en Cambrésis, Frasnoy, Ghissignies, Gommegnies, Gussignies, Hargnies, Hecq, Hon-Hergies, Houdain Lez Bavay, Jenlain, Jolimetz, Landrecies, Locquignol, La Longueville, Louvignies-Quesnoy, Maresches, Maroilles, Mecquignies, Neuville en Avesnois, Obies, Orsinval, Poix du Nord, Potelle, Preux au bois, Preux au Sart, Raucourt-au-bois, Robersart, Ruesnes, Saint- Waast, Salesches, Sepmeries, Taisnières-sur-hon, Vendegies au bois, Villereau, Villers-Pol, Wargnies-le- Grand, Wargnies-le-Petit.

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté de communes le lien suivant vous dirige sur son site Internet dédié :

<http://www.cc-paysdemormal.fr/>

Les partenaires locaux

Le territoire est traversé par 3 circonscriptions scolaires : Avesnes- Le Quesnoy, Avesnes-Aulnoye, Cambrai – Le Cateau.

Cela représente pour l'enseignement public :

- 52 écoles maternelles et élémentaires,
- 4 collèges (Bavay, Landrecies, Le Quesnoy, Poix du Nord)
- 3 lycées et lycées professionnels (Bavay, Landrecies, Le Quesnoy)
- 1 lycée d'enseignement général technologique et agricole (Le Quesnoy)

Pour l'enseignement privé sous contrat :

- 2 écoles maternelles et élémentaires, 1 collège et 1 lycée.

Aussi, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents journalistes-candidats :

Citons sans être toutefois exhaustif :

- les centres de loisirs intercommunaux (ALSH) sur plusieurs communes,
- le relais petite enfance intercommunal.

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre et de médiation.

Sont également concernés les établissements sanitaires et médico-sociaux et les structures d'accueil et d'accompagnement : les maisons de retraite (EHPAD) de Bavay, Landrecies, Le Quesnoy, Maroilles, Preux au bois, Villereau, l'association Les Papillons Blancs, l'ESAT AFEJI "les ateliers quercitain", l'ADACI (association de développement d'atelier chantier d'insertion), l'UTPAS (unité territoriale de prévention et d'action

sociale), etc. Mais aussi, les associations de commerçants, les producteurs locaux et les entreprises privées.

Cette résidence peut également prendre appui sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-missions et qui peuvent être particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence du journaliste-résident à l'instar de ce qu'elles déploient en faveur des résidences-mission d'artistes.

Vous aurez déjà un aperçu, ici aussi non exhaustif, de ces structures.

- Le réseau des 24 bibliothèques communales en lien avec la médiathèque départementale du Nord.
- Le Forum Antique de Bavay,
- Les harmonies municipales et les chorales,
- Le théâtre des 3 chênes de Le Quesnoy,
- La chambre d'eau au Favril,
- Le collectif Les Parasites,
- Le conservatoire de musique à rayonnement intercommunal,
- La Ferme du Lion de Villereau

Depuis plusieurs années le Pays de Mormal accueille des artistes en résidence (auteurs, plasticiens, photographes, vidéastes, musiciens, poètes...) ; fort de cette expérience, la volonté de la collectivité est d'expérimenter un nouveau champ culturel : celui de l'éducation aux médias et à l'information.

Les médias présents sur le territoire

- La presse écrite : Voix du Nord, LA Sambre, l'Observateur
- La radio : Canal FM
- La webtélé : Avesnois TV
- Les journalistes indépendants

2 – Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle, la communauté de communes du Pays de Mormal en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DSDEN – Nord) et en lien avec le conseil départemental du Nord et le conseil régional des Hauts-de-France proposent **une résidence-mission destinée à un journaliste à des fins d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression.**

Pour la 10^{ème} saison du CLEA 2024/2025, des artistes **avec comme thème d'inspiration**

« Créer du lien, vivre mieux ensemble, favoriser l'ouverture aux autres par le métissage des cultures et des pratiques culturelles » seront sélectionnés par un jury. Ces artistes seront également en résidence-missions en Pays de Mormal du **17 février au 20 juin 2025.**

Il est pertinent de compléter ce travail par une résidence de journaliste.

En complémentarité de ces présences artistiques, les partenaires précités ont souhaité proposer une résidence-mission destinée à un ou une journaliste, issu de tout support média

(presse écrite, radio, audiovisuelle ou web), à venir résider sur le territoire.

La résidence-mission qui fait l'objet de ce présent appel à candidatures sera attribuée à un journaliste soucieux de sensibiliser les habitants, en particulier la jeunesse, à l'information et plus particulièrement à l'image. Cette résidence se tiendra pendant les résidences d'artistes. Un travail de collaboration pourra se faire entre le journaliste et les artistes.

Ces partenaires sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Cette résidence-mission prend place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.) qui rassemble, de manière pluriannuelle, les différents pouvoirs publics pré-cités.

Mission proposée au journaliste-résident

Convaincue de la pertinence de cette proposition pour les publics et les acteurs éducatifs de son territoire, la communauté de communes du Pays de Mormal souhaite développer son engagement en faveur de l'éducation aux médias pour l'année scolaire 2023/2024 en invitant un journaliste professionnel dans le respect de son indépendance.

Ceci afin :

- de fédérer tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité d'un public diversifié (de la maternelle aux séniors, aux publics éloignés, aux personnes en situation de handicap, etc) pour mener à bien des actions d'éducation aux médias ;
- d'accompagner, sur une durée de quatre mois, des équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement, de l'éducatif et de la culture (réseau des bibliothèques, professeurs, éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, responsables associatifs, etc.) dans la production et la coproduction de ressources et outils pédagogiques afin d'encourager à une meilleure perception des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression au sein de leurs structures ;
- de prendre en compte, en un tel projet, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes engagées ;
- d'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de requestionner sa propre démarche de journaliste ;
- de venir résider, accompagné, si la chose est possible, d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc. ...) à des fins de diffusion intensive sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Mormal, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, en lieux divers ;
- de renforcer les actions menées au niveau national par des associations qui interviennent auprès des jeunes, dans le cadre scolaire ou en dehors du temps scolaire.

De façon plus précise, la résidence-mission :

- Aura pour objectif :
 - de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
 - de sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;

- de donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage ;
 - d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale ;
 - de faire émerger des projets innovants et créatifs ainsi que de nouveaux outils répondant aux objectifs précités.
- Proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :
- des actions de formation à destination des acteurs éducatifs. Ce volet constitue l'axe premier de la résidence dans la mesure où il est le plus susceptible d'inciter les professionnels à s'engager activement dans une dynamique collective autour de l'éducation aux médias et à en faire bénéficier leurs publics ;
 - des actions éducatives en direction des publics et de l'intergénérationnel ;
 - la diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences – débats – échanges.

Il est par ailleurs, précisé au journaliste candidat que la communauté de communes du Pays de Mormal mène l'action conjointement en lien avec le réseau de bibliothèques constitué de 24 structures. Il est donc demandé de mener, avec un groupe de volontaires, des actions d'éducation aux médias et à l'information auprès des personnels des bibliothèques et de leurs publics.

Des croisements entre le journaliste résident et ce réseau seront encouragés.

3 - À propos du présent appel à candidatures

Il est donc recherché en vue de cette résidence- mission qui va se déployer sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Mormal un journaliste.

Le journaliste candidat, étant français ou étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence- mission.

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté culturelle, scolaire, éducative et associative.

Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Le journaliste retenu est appelé à **résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission**. Il ou elle doit être autonome dans ses déplacements et **disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.**

4 - Calendrier de la résidence

La période de résidence, à proprement parler, est prévue du **17 février au 20 juin 2025 avec une semaine de congés du 14 au 20 avril 2025.**

Il s'agit donc d'une résidence de deux mois pleins consécutifs, soient 17 semaines et demie, soit un total de 90 jours qui comprend en amont une semaine d'immersion sur le territoire du **7 au 11 octobre 2024**

La résidence s'organise de la manière suivante :

– [Découverte/immersion en amont de la résidence-mission](#)

Une semaine d'immersion et de découverte (**du 7 au 11 octobre 2024**) est proposée en amont du démarrage de la résidence à proprement parler, afin que le journaliste retenu puisse se familiariser avec le territoire d'action, affiner sa compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et rencontrer les opérateurs culturels afin d'envisager le plus en amont possible les temps de diffusion.

– [Déploiement de la résidence-mission](#)

Une seconde phase d'une durée de 16 semaines 1/2 au cours desquelles le journaliste rencontre des équipes d'enseignants et/ou des équipes de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, tous invités à mettre en place la co-constructions de projets avec le journaliste résident.

Cette phase est ensuite consacrée à la mise en œuvre des projets imaginés conjointement, au bénéfice des publics accompagnés.

5 - Conditions financières

Le journaliste sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 12 000 euros net (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence (17 semaines et demie) ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros. Ce montant correspond au coût total employeur (comprenant la rémunération, les charges et cotisations afférentes, ainsi que les droits d'auteur si le résident est concerné). Ce sont les contributions respectives de la communauté de communes du Pays de Mormal et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France qui permettent cet emploi.

A ce titre, un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs des partenaires et du journaliste- résident est signé avant le début de la résidence- missions.

Les frais de déplacement du journaliste-résident sur le territoire d'action (sur la base d'un forfait de 1 000€TTC pour les 4 mois) et les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge (sur la base d'un forfait de 4 000€ TTC). Enfin, un voyage aller-retour du lieu de domicile du (de la) journaliste-résident au territoire de résidence est également pris en charge par la communauté de communes du Pays de Mormal.

En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge du journaliste-résident.

6– Accompagnement

C'est le service culture de la communauté de communes qui sera en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action.

À ce titre, le service culture de la communauté de communes, structure opératrice :
- accompagne le journaliste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;

- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- anime le comité de pilotage,
- veille particulièrement à la diffusion maximale des productions du journaliste-résident, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistique qui peuvent en naître,
- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent le journaliste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (DRAEAC et DSDEN)

La communauté de communes organise par ailleurs la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias,

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté de communes du Pays de Mormal.

7 – Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques.

Le présent appel à candidatures invite ainsi les candidats à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale, environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique

- culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d’aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l’impact carbone de leur mobilité qui est l’une des premières sources d’empreinte carbone de la culture ;
 - des enjeux environnementaux afin d’inventer les territoires et les paysages de demain ;
 - de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

8– Faire acte de candidature

Si vous êtes journaliste professionnel, français ou étranger, désireux d’accompagner les différentes équipes de professionnels qui sont, sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Mormal, en charge ou en responsabilité d’enfants, d’adolescents ou de jeunes adultes, en temps scolaire/universitaire ou péri et hors scolaire/universitaire, dans leur envie de dynamique collective en faveur d’une éducation aux médias, à l’information et à la liberté d’expression, soyez en remercié(e).

Il vous suffit alors d’adresser par voie électronique uniquement, avant **dimanche 28 janvier 2024**, dernier délai, à l’adresse suivante:

v.holgado@cc-paysdemormal.fr

(sujet : EMI Pays de Mormal 2024-2025 / suivi du nom du journaliste)

un dossier unique de quinze pages maximum sous format PDF comprenant :

- un courrier de candidature faisant à la fois état d’une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courriel gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées,
- votre curriculum vitae,
- si déjà disponible, un dossier faisant état de celles de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s’agir également, s’il existe d’ores et déjà, d’un site internet ou d’un blog qui vous est propre,
- si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

ANNONCE DU JOURNALISTE-RÉSIDENT RETENU:

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA.

La date de l’entretien est fixée au **22 février 2024**. (Disponibilité demandée)

Le nom du journaliste retenu sera annoncé dans **la semaine du 26 février 2024** au plus tard.

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Adressez vos courriels ou appels à :

Véronique HOLGADO, responsable du service culture – communauté de communes du Pays de Mormal

v.holgado@cc-paysdemormal.fr / 03.27.39.95.07